

Rendre la terre aux fermiers

AGRICULTURE Terre-en-vue soutient déjà sept exploitants de fermes en Wallonie

- Pour certains agriculteurs, disposer d'une terre de culture est devenu impossible.
- Coût, spéculation foncière, ou parce que le cultivateur ne peut investir partout.
- Terre-en-Vue aide ceux qui ont un projet et qui respectent l'environnement.

En 30 ans, la Belgique a perdu 63 % de ses fermes, principalement celles de moins de 5 hectares. Sur la même période, la superficie moyenne par ferme a plus que doublé, entraînant une concentration des terres au profit de grandes exploitations, aux pratiques agricoles souvent intensives.

Vu le prix de la terre, trop de jeunes désireux de s'installer en agriculture, principalement bio, sont incapables de le faire. Faire sauter cet obstacle : c'est le but de Terre-en-Vue, un réseau d'abord de réflexion créé par des personnes issues du milieu associatif (de coopératives, d'ONG) et travaillant dans le secteur agricole et de l'alimentation durable. « Il y a quatre problèmes pour l'accès à la terre, note François

Sept projets soutenus : un en Hainaut, un à Liège, trois en Luxembourg et deux dans le Namurois

Leboutte, chargé de mission à Terre-en-Vue. Accès au savoir et au savoir-faire d'abord, accès aux finances, accès aux marchés pour écouler la production, même si de nombreuses initiatives voient le jour via des circuits-courts. Des organismes s'occupent à des degrés divers de ces trois problématiques. Mais pas de la quatrième, l'accès à la terre. Là, aucune structure ne faisait à l'image de Terre de Liens en France. »

En 2011, le groupe lance la dynamique. Un collectif citoyen du village de Wavreille (Nassogne) avait déjà avancé dans ce concept et récolté de l'argent pour aider

un agriculteur. Mais il manquait la structure juridique pour acheter des terres. Une ASBL est alors créée avec une mission de plaider politique, puis une coopérative comme outil d'investissement citoyen. Une fondation sera créée fin 2015 pour recevoir des dons ou des legs, de « bonnes œuvres testamentaires ».

L'objectif est de séparer le patrimoine et de garantir les investissements opérés via la coopérative. Terre-en-Vue s'est donc donné comme objectif d'accompagner les projets agricoles d'installation et de transmissions de fermes, en discutant avec les agriculteurs de leur projet et en les aidant à le définir. Elle met les agriculteurs en contact avec des associations partenaires pour les aider à développer leur projet, en aidant l'agriculteur à créer un groupe local soutenant le projet agricole pour son installation et son développement.

Un fameux défi dans des régions où la pression foncière est forte et où le prix de l'hectare l'est tout autant. Pour l'heure, Terres-en-Vue soutient sept projets en Wallonie : la ferme des deux Yannick à Rebaix (Hainaut), la ferme Larock à Rotheux (Liège), puis trois en province de Luxembourg (ferme Renaud à Bourdon, Bio Lorraine à Vville-Arlon et la Bergerie d'Acremont à Bertrix), et deux dans le Namurois (ferme Marion à Wavreille et les fermes des frères Jacquemart à St-Gérard).

« Pour ces projets, l'objectif est d'acquiescer des terres pour les libérer de la spéculation foncière et d'aider ces agriculteurs à s'installer et surtout à développer des projets agroécologiques, coopératifs. Il ne faut pas nécessairement qu'ils soient labellisés bios, mais fondés sur une agriculture paysanne respectueuse de la terre. Chaque fois, des appels sont faits auprès de citoyens pour permettre le financement de l'achat. Mais il est hors de question d'acheter au-dessus du prix du marché, note François Leboutte, ce serait contraire à nos objectifs et statuts. Pour l'heure, nous devons recueillir un total d'environ 650.000 euros, avec des datebutoir pour chaque projet. »

JEAN-LUC BODEUX

Terre-en-Vue ASBL, chaussée de Wavre 37 à Gembloux. www.terre-en-vue.be

Arlon Déjà 33 coopérateurs pour Jean-François



Terre-en-Vue a déjà récolté 35.000 euros pour soutenir le projet de l'agriculteur-maraîcher Jean-François Depienne à Arlon. © J.-L.B.

Parmi les sept projets soutenus, l'un d'eux, le plus récent, porte sur le soutien à un agriculteur-maraîcher d'Arlon, Jean-François Depienne. Il travaille près de 50 ha, dont une bonne partie de céréales, mais aussi des terres vouées au maraîchage, dont 6,3 ha qui entourent sa maison récemment acquise à Vville, pour sa société Bio-Lorraine. Mais cet ensemble situé à 2 kilomètres du centre-ville d'Arlon est à vendre pour 170.000 euros. Et il ne dispose pas de cette somme. C'est là qu'intervient Terre-en-Vue. L'objectif est qu'elle puisse acquiescer ces 6,3 ha pour les confier ensuite à cet agriculteur.

Elle a jusqu'à présent rassemblé un capital de 35.000 euros pour ce projet, via 33 coopérateurs. La somme est à trouver dans les tout prochains mois, pour pouvoir lever l'option d'achat. A l'autre bout de la province de Luxembourg, la bergerie d'Acremont vise à acheter près de 5 ha, pour 52.000 euros. Le prix en Centre-Ardenne n'est pas le

même qu'à la frontière belgo-luxembourgeoise...

Comment ça marche ? « Toute personne sensible à ce concept de participation solidaire peut investir un multiple de 100 euros. On ne parle pas de don, mais bien d'un investissement au profit d'un projet agricole ou horticole citoyen, commente Arthur Tibesar, coopérateur. Le montant investi reste la propriété du coopérateur qui peut revendre ses parts à tout moment, selon les conditions prévues dans les statuts de Terre-en-Vue. Il n'y a pas d'espoir d'obtenir des dividendes dans ce cas-ci, on adhère au projet par envie citoyenne et par philosophie, mais comme on parle de foncier, le coopérateur n'y perd rien. Il n'y a pas de risque, la terre étant un bien de plus en plus précieux, et notamment dans le Sud-Luxembourg. Son investissement gardera au minimum sa valeur. »

J.-L.B.

Jean-François Depienne (0478-22.68.00) et www.terre-en-vue.be.

LÉGISLATION

Le bail à ferme en voie de réforme

Plus de 70 % de la surface agricole wallonne sont des terres mises à bail, celui-ci doit permettre un accès aisé à la terre pour ceux qui souhaitent la cultiver eux-mêmes et comme ils le souhaitent. Mais ce statut, qui protège fortement le locataire (l'agriculteur) par rapport au propriétaire, mécontente et fait l'objet de demandes de révision. Impossible dans un bail de prévoir l'obligation de cultiver en bio ou de protéger un espace naturel. Les jeunes agriculteurs qui veulent se lancer et qui ne sont pas issus d'une famille agricole ne bénéficient pas de ce bail transmissible. Souvent, les propriétaires proposent alors des baux à court terme ou via des sociétés agricoles. C'est un problème pour des jeunes qui ne vont pas inves-

tir sans avoir une vision à long terme sur les terres qu'ils cultivent.

Par ailleurs, avec la refonte du paysage politique belge, cette matière a été régionalisée. Et une réforme s'impose. Mais les vues des uns et des autres ne sont pas les mêmes. La Fédération wallonne des agriculteurs (FWA), le syndicat dominant en Wallonie et qui soutient l'agriculture classique, n'a pas les mêmes vues que les associations qui prônent une agriculture plus familiale, plus raisonnée et durable. Jugeant que la forme actuelle du bail privilégie une vision productiviste de l'agriculture, des associations (Unab, Fugea, Terre-en-Vue, CNCN, Natagora et Inter-Environnement Wallonie) ont fait des propositions de réforme au ministre concerné. Le PS réclame quant à lui un débat parlementaire.

J.-L.B.

La vie de nos partenaires

QUEL RECYCLAGE POUR VOS PILES COLLECTÉES PAR BEBAT?

Depuis 1995, Bebat se distingue comme champion de la collecte de piles. En 2014, avec 2.686.470 kg piles collectées, un record a même été battu. Et c'est grâce à vous et aux piles que vous avez déposées dans l'un 24.000 points de collecte Bebat. Une fois la boîte pleine, les piles sont acheminées par une firme de transport spécialisée et agréée jusque Sortbat, le centre de tri spécialisé de Bebat à Tirlumont.

Y sont centralisées les piles collectées dans toute la Belgique. La première phase du processus de tri est manuelle : tous les sacs de collecte sont ouverts, les grands accumulateurs sont isolés et tous les éléments ne faisant pas partie du processus de tri sont éliminés (comme les ampoules, les restes alimentaires). Vient alors le tri mécanique : un tamis trie les piles selon leur taille. Puis, c'est au tour du tri automatique : le champ magnétique de chaque batterie est mesuré. « Combinée aux dimensions et au poids de la pile, cette valeur nous permet de déterminer sa composition chimique. Les piles sont alors réparties

en fonction des différents matériaux : alcaline, zinc, carbone, lithium, etc. », explique-t-on chez Bebat.

Enfin, en bout de chaîne, chacune des catégories de piles est traitée par une entreprise de recyclage spécialisée.

Quelle seconde vie pour vos piles ?

Savez-vous que les piles recyclées sont utilisées pour la confection de matériaux, notamment dans l'industrie du métal et du zinc ? Mais, ce n'est pas tout. De nombreux produits du quotidien contiennent des batteries recyclées. Un exemple ? Les lunettes ! « Elles sont fabriquées à base de composants issus de piles. Il faut seulement 13 piles pour contribuer à leur fabrication, indique-t-on chez Bebat. Votre gsm est lui aussi fort probablement fabriqué partiellement à base de piles recyclées. Il en nécessite 256. Vous êtes parti en vacances cette année ? Des composants issus de 500.000 piles recyclées sont utilisés dans la fabrication d'un avion. Même les vélos peuvent être confectionnés à base de piles. Comptez 2131 piles par bicyclette. »

Peter Coonen, directeur général de Bebat, explique que « les études montrent que 52% des

Belges trient leurs piles usagées et les déposent dans un point de collecte, tandis que 24 % les trient et les conservent chez eux (sans les déposer). Dans 100 kg de déchets ménagers, nous ne trouvons actuellement qu'une seule pile, ce qui porte notre efficacité de collecte à 87%. Bebat est ravi d'observer l'évolution des Belges qui, année après année, s'investissent de plus en plus. Nous espérons conserver ce degré d'implication pour de nombreuses années encore, et même l'améliorer : chaque pile compte ! Chacun contribue ainsi à l'usage optimal des matériaux et à la préservation de notre environnement. »

Des actions ludiques pour encourager les consommateurs

Bebat organise aussi régulièrement des actions et des concours de collecte ludiques pour encourager les consommateurs à apporter leur pierre à l'édifice. La dernière initiative en date a eu lieu en collaboration avec les parcs à conteneurs et s'est terminée aujourd'hui. Bebat s'est engagé à planter 1 arbre pour 20 kg de piles collectées.

Bebat veut également impliquer les enfants dans le processus de collecte. Au cours des deux dernières années, par exemple, pas moins de 5 plaines de jeux écologiques ont été offertes lors d'un concours de collecte ludique. Diverses villes et communes ont re-

levé le défi par province : récolter autant de piles que possible en un mois. Les vainqueurs étaient récompensés par une plaine de jeux écologique installée dans leur ville ou dans leur commune. Les écoles n'étaient pas en reste et pouvaient gagner une représentation d'un de leurs groupes préférés dans leur cour de récréation.

Nele Peeters, Marketing Manager chez Bebat : « Nous ne devons pas seulement convaincre les adultes, mais aussi sensibiliser les enfants à l'importance du recyclage et leur enseigner de bonnes habitudes. Ce sont eux qui incarnent l'avenir et ils devront, plus que jamais, prendre soin de l'environnement. On n'oublie jamais ce qu'on apprend étant jeune ! La nature n'a pas besoin de nous, nous avons besoin d'elle. Nous devons donc en prendre soin. »

Au niveau européen, on accorde aussi beaucoup d'importance à la collecte des piles épuisées et usagées. La première édition du European Battery Recycling Day a eu lieu le 9 septembre 2015. Eucobat, le principal organisme européen de collecte de piles, en assurait l'organisation. La journée avait pour but de sensibiliser les consommateurs et les intervenants à la nécessité de collecter et de recycler correctement les piles.

Toutes ces initiatives visent le même objectif : protéger l'environnement. ■

En collaboration avec



Retrouvez-nous sur

www.lesoir.be/demainlaterre



www.facebook.com/DemainTerre



twitter.com/Demain_La_Terre